



MAISON
DE
L'ARTISAN



N° 1874 - 27/03/2025

www.maisondelartisan.fr

Journées Européennes des Métiers d'Art 2025 : Découvrez le premier salon transfrontalier des artisans d'art d'Occitanie et de Catalogne

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat Occitanie prend part aux Journées Européennes des Métiers d'Art, du 31 mars au 6 avril 2025. Point d'orgue de cette semaine de festivités dédiées aux métiers d'art et au patrimoine vivant : l'organisation du premier salon transfrontalier des artisans d'art d'Occitanie et de Catalogne, à Gérone, en Espagne.

Entièrement gratuit, ce salon sera l'occasion de révéler au grand public des savoir-faire artisanaux d'exception.

Coordonnées par l'Institut pour les Savoir-Faire Français, les JEMA comptent parmi les rendez-vous incontournables du printemps, en France et en Europe.

Expositions, portes ouvertes d'ateliers, démonstrations (...) sont autant d'occasions, pour le public, de découvrir les procédés, les techniques, les outils et les matières utilisés par les professionnels des métiers d'art. Les JEMA permettent aussi de révéler ce qui se cache derrière la fabrique des objets du quotidien, des bâtiments et de l'aménagement de l'espace public.

« Pour les JEMA 2025, placées sous le thème Traits d'union, la CMA Occitanie innove en organisant le premier salon transfrontalier des artisans d'art d'Occitanie et de Catalogne, à Gérone. De par sa dimension transfrontalière et européenne, cet événement marque un tournant dans la promotion des savoir-faire artisanaux des deux côtés des Pyrénées », se réjouit Joseph Calvi, président de la CMA Occitanie.

Préparez votre visite

Du 28 au 30 mars 2025, le parc des expositions de Gérone accueille 50 artisans d'art, venus de tous les territoires et sélectionnés par un jury d'experts. Ils seront réunis pour une exposition-vente inédite et entièrement libre d'accès.

Ils représenteront plus d'une vingtaine de métiers d'art différents : tourneur sur bois, ébéniste, vannier, sculpteur sur bois, bijoutier, joaillier, photographe, céramiste, potier, sellier, maroquinier, porcelainier, facteur d'instrument, fabricant de luminaire, couturier, relieur d'art, matelassier, tisserand, verrier, vitrailliste...

Cet événement est porté par la CMA Occitanie et la CMA des Pyrénées-Orientales, avec le soutien de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et de la MAAF.

Informations pratiques : 28 mars 12h-20h, 29 mars 10h-20h, 30 mars 10h-14h. Fira de Girona, Passeig de Devesa, 34.

SAVOIR-FAIRE
FRANÇAIS

JOURNÉES
EUROPÉENNES
DES MÉTIERS
D'ART
—
TRAITS
D'UNION
—

28 MARS
30 MARS
2025

Salon régional
des métiers d'art
à la Fira de Girona
en Espagne

#JEMA2025
www.journeesdesmetiersdart.fr



Anticiper LA JOURNÉE de solidarité : c'est le moment d'agir !

Depuis 2004, les salariés doivent travailler un jour supplémentaire, au titre de la « journée de solidarité » et les employeurs doivent verser une contribution solidarité autonomie.

À l'origine, la journée était fixée le lundi de Pentecôte, mais tel n'est plus le cas. Plusieurs options sont possibles, reste à savoir laquelle vous allez retenir !

➤ Salariés concernés

La journée de solidarité concerne tous les salariés en métropole et en outre-mer.

Mais il existe un certain nombre de cas particuliers : les salariés de moins de 18 ans ne peuvent pas travailler un jour férié, quant aux salariés embauchés en cours d'année, des règles spécifiques sont prévues.

➤ Fixation des règles régissant l'accomplissement de la journée de solidarité

En l'absence d'accord collectif fixant les modalités d'accomplissement de la journée de solidarité, ces dernières doivent être fixées par l'employeur, après consultation, le cas échéant, des représentants du personnel.

➤ Modalités de réalisation de la journée de solidarité

La journée de solidarité peut être réalisée soit par le travail d'une journée précédemment non travaillée : jour férié autre que le 1er mai, jour RTT, soit toute autre modalité permettant le travail de 7 heures précédemment non travaillées.

➤ Rémunération de la journée de solidarité

Pour les salariés mensualisés, le travail effectué au titre de la journée de solidarité ne donne pas lieu à une rémunération supplémentaire. Mais, si le salarié est absent (sans motif justifiant un maintien de salaire), une déduction sur salaire au titre de cette absence doit être opérée.

➤ Versement de la contribution solidarité autonomie

Les employeurs doivent payer une contribution de 0,3 % calculée sur la même assiette que les contributions patronales d'assurance maladie et recouvrée selon les mêmes modalités.

Les règles de mise en place de la journée de solidarité sont sources de confusion. Afin de mieux les appréhender, contactez votre expert-comptable pour un diagnostic personnalisé !



Rescrit dématérialisé : après les professionnels, place aux particuliers !

Tout contribuable peut interroger l'administration fiscale pour obtenir une prise de position de l'administration sur l'interprétation d'un texte fiscal ou sur l'interprétation de sa situation de fait au regard du droit fiscal (rescrit général ou spécifique).

L'administration vient d'ouvrir, depuis le 13 mars 2025, aux particuliers la possibilité de déposer une demande de rescrit depuis leur espace personnel sur le site [impôts.gouv.fr](https://impots.gouv.fr).

À noter que cette possibilité a déjà été offerte, depuis le 16 janvier 2025, à l'ensemble des professionnels.

Pour effectuer la demande de rescrit dématérialisé, il suffit de se rendre dans «Votre espace particulier» puis sur l'onglet «Autres services», pour accéder à la rubrique «Demander un rescrit» et choisir «1. Déposer ma demande de rescrit».



Annonces Légales

Arrêté préfectoral n° PREF/CABINET/BRECI/2023-362-0001
du 28 décembre 2023

s e i d o
AVOCATS

1065 Avenue Eole
Tecnosud 2
66100 PERPIGNAN

**CATALUNYA ENTREPOSAGE
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE
AU CAPITAL DE 31 248 €
SIÈGE SOCIAL :
CHEMIN DE LA SABLIERE
66160 LE BOULOU
4195 155 R.C.S. PERPIGNAN**

Suivant procès-verbal des décisions de l'Associé unique du 09.01.2025, il a été décidé d'étendre l'objet social actuel à compter du 09.01.2025, aux activités suivantes :

- Le stockage, l'entreposage, la manutention de tous véhicules terrestres à moteur,
 - L'activité de self-stockage, l'activité de fourrière.
- L'article 3 des statuts a été corrélativement modifié.

Pour avis, la Gérance.



AGC CESAME

**Comptabilité
Gestion
Paie**

Partenaire des artisans
depuis 1988

Pour nous contacter :

Tél : 04 68 56 42 20

Mail : damien.ribeiro@upa66.fr

s e i d o

AVOCATS

1065 Avenue Eole
Tecnosud 2
66100 PERPIGNAN

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 ans, d'une Société de Participations Financières de Profession Libérale de notaire par actions simplifiée, immatriculée au R.C.S. de PERPIGNAN, dénommée « SPFPL David ALTED », au capital de 1 000 €, composé exclusivement de numéraire, ayant pour objet la prise de participations et d'intérêts, et la gestion de ces participations et intérêts dans une ou plusieurs sociétés d'exercice de la profession de notaire (à l'exclusion de la société civile professionnelle), ainsi que toute activité indissolublement liée à la gestion desdites participations, à l'exclusion de toute activité de notaire en direct ; son siège est à TOULOUSE (66350) 33 Rue Gustave Flaubert et le Président est M. David ALTED demeurant à MONTPELLIER (34000), 75 Avenue du Pont Trinquat, Résidence « Le Gauguin ». Toutes cessions ou mutation d'actions au profit de tiers ou même d'une personne ayant déjà la qualité d'associé devra respecter les conditions visées par la loi, l'Ordonnance du 8 février 2023 et le décret du 14 août 2024, relatifs à la répartition du capital d'une société de participations financières de profession libérale de notaire, selon qu'il s'agit de professionnels en exercice au sein de la société, de professionnels extérieurs à la société ou à la retraite ou encore de leurs ayants droit ou d'autres associés non professionnels.

Pour avis, Le Président.

Procédure en cas de véhicule abandonné dans un garage

Lorsqu'un client ne récupère pas son véhicule après une réparation ou un dépannage, le garagiste se retrouve confronté à une double problématique : obtenir le paiement des frais engagés et se débarrasser du véhicule encombrant. Heureusement, la législation prévoit des solutions adaptées.

1. Vente aux enchères d'un véhicule abandonné

Si le propriétaire ne vient pas récupérer son véhicule dans un délai de **3 mois** après la prestation, le garagiste peut saisir le **Tribunal Judiciaire** pour demander la vente aux enchères. Cette procédure est pertinente si la créance est justifiée (ordre de réparation, devis signé) et que le véhicule a une certaine valeur vénale.

Conditions :

- ↻ Le garagiste doit envoyer une **mise en demeure** en recommandé avec accusé de réception.
- ↻ Si aucune réponse n'est reçue après 3 mois, il peut déposer une requête auprès du tribunal.
- ↻ Si la valeur du véhicule dépasse **10 000 €**, l'assistance d'un avocat est obligatoire.

2. Procédure pour un véhicule de faible valeur ou un propriétaire inconnu

Si le véhicule est de **faible valeur** ou que le propriétaire est inconnu, il est possible d'accélérer la procédure en sollicitant directement la mise en **fourrière** auprès des autorités compétentes.

Démarches :

- ↻ **Si le propriétaire est connu** : le garagiste doit lui envoyer un courrier recommandé lui laissant **8 jours** pour récupérer son véhicule.
- ↻ **Si le propriétaire est inconnu** : une demande de mise en fourrière doit être adressée à un **officier de police judiciaire**.

Une fois en fourrière, le véhicule peut être vendu ou détruit après un délai légal de 15 jours.

3. Précautions à prendre

- ↻ Toujours préciser une **date de retrait** sur l'ordre de réparation pour éviter les contestations.
- ↻ Afficher clairement les frais de **gardienage** et de stationnement.
- ↻ En cas de litige avec les autorités, rappeler que le **Code de la route** prévoit l'enlèvement des véhicules abandonnés dans des lieux privés (article R. 325-47).

Conclusion

Les garagistes doivent suivre une procédure stricte pour gérer les véhicules abandonnés, qu'il s'agisse d'une vente aux enchères ou d'une mise en fourrière. Un suivi administratif rigoureux est essentiel pour éviter tout litige et garantir une issue légale à la situation.



Les formations à venir à la Maison de l'Artisan

- Couture :

➔ CORSETTERIE - LINGERIE MODULE 2 : 23 au 25 Avril 2025

- Taxis :

➔ Formation Continue : 17-18 Juin 2025 **NOUVELLE DATE !**

➔ Formation Continue : 08-09 Juillet 2025 **NOUVELLE DATE !**

- Bâtiment :

➔ MAPRIMRENOV : 01 Avril 2025

➔ FEEBAT RENOV : 02 au 04 Avril 2025

➔ NORME NF C15-100 : 04 Avril 2025

➔ QUALIPAC POMPE à CHALEUR: 07 au 11 Avril 2025

➔ BORNE IRVE niveau 1 : 10 Avril 2025

➔ DEPANNAGE PERFECTIONNEMENT CLIM ET PAC : 23 au 25 Avril 2025

➔ PEINTURE EFFET BOIS : 12 Mai 2025

Sur nos réseaux

Le coup de gueule de Florence Belmudes

Ras-le-bol des nouvelles charges sur les employeurs !

Encore une fois, ce sont les entreprises qui trinquent ! Avec les nouvelles règles d'indemnisation des arrêts de travail, les employeurs qui assurent le maintien de salaire obligatoire vont devoir encore mettre la main à la poche. Et comme si ça ne suffisait pas, on nous serre encore la vis avec l'abaissement des réductions de charges patronales en jouant sur le seuil du SMIC. Déjà que le mode de calcul est une usine à gaz, là, c'est carrément de l'acharnement !

Dans un pays où les charges sont déjà les plus élevées et où la dette explose à 3 200 milliards, on continue à ponctionner ceux qui créent de l'emploi pendant que l'argent public file dans des dépenses absurdes : fauteuils hors de prix, buffets luxueux, chaussures de ministres... Toujours plus pour l'entre-soi politique, toujours moins pour ceux qui bossent et font tourner l'économie.

Marre de ces décisions absurdes qui étouffent les entreprises ! À ce rythme, qui pourra encore embaucher demain ? Qui pourra encore investir ? Jusqu'où ira ce mépris des dirigeants pour ceux qui créent de la richesse ?

Il est temps d'arrêter de pressurer ceux qui travaillent et de demander des comptes à ceux qui dilapident l'argent public !



EMPLOI / STAGE

➔ Groupement d'ambulanciers recrute coordonnateur CDI 35h. Connaissance+++ des ambulances EXIGEE. Cv à damien@maisondelartisan.fr

➔ JH 20 ans recherche maître apprentissage pour CAP METALLIER. Très sérieux et très motivé. CV et lettre de motivation disponibles à la CAPEB 66 : cecile.bellemain@capeb66.fr Contact : Allan Chiffre : 06 22 12 58 87

➔ Homme 36 ans en reconversion, cherche stage en alternance monteur, dépanneur frigoriste de fin août 2024 à avril 2025. Sérieux, fiable et dynamique. Tél 06.84.49.90.89

VENTE / LOCATION

➔ Entreprise de maçonnerie vend nombreux matériel en bon état (étais, tréteaux, serres joints, échelles, benne à béton...). Secteur Ille sur-Têt. Contact 06.16.23.44.12

➔ Vds société Alu Miroiterie des Tuileries sur Perpignan. Pour plus d'informations contacter le 07 84 93 15 63

➔ Vds OPEL MOVANO (master) L3 H3 F3500CDI, 163cv Biturbo diesel - 108460kms. Année 2016. Pack clim, régulateur-limiteur de vitesse et ordinateur de bord. 2 portes latérales coulissantes. Prix : 19500€. Tél : 07 69 42 21 81.

➔ Loue local commercial OU BUREAU 46 M2 à Le BOULOU, Axe principale face à la gare. Prix : 590 € / MOIS
Dépôt de garantie : 1.180 €
Sanitaire et cave, sol carrelé, clim grille de protection, accès sans marche.
Tout commerce sauf restaurant.
Libre :Tel 06 09 27 51 06

➔ Cause retraite vend Salon de Coiffure ouvert depuis 1985 avec bonne clientèle au centre d'Estagel.
Fond de commerce + mur 53 m² . 79 000€.
Pour plus de renseignement, contactez le 06.32.18.88.40.

L'ÉCHO DES MÉTIERS HEBDOMADAIRE

Édité par l'UNION ARTISANALE

MAISON DE L'ARTISAN 35 Rue de Cerdagne
BP 59912 - 66962 PERPIGNAN

Tél : 04 68 34 59 34 - Fax : 04 68 35 52 05

Internet : www.maisondelartisan.fr

Commission paritaire 0325G87631 / I.S.S.N. 0993 2682

Directeur de la publication : Isabelle ROUX

Impression réalisée par

UNION ARTISANALE - PERPIGNAN

dépôt légal : 1^{er} trimestre 2025

Tirage : 2000 exemplaires